

19 mai 2026 -19:18

Une nouvelle taskforce fédérale renforce la politique de lutte contre les agressions à l'encontre des professionnels de la santé

Les agressions à l'encontre des professionnels de la santé constituent un enjeu majeur au sein du système de soins. Afin de rassembler les connaissances existantes et les expériences du terrain, et de soutenir la réflexion politique à ce sujet, une Taskforce fédérale « Agressions envers les professionnels de la santé » sera lancée le 19 mai 2026.

Les professionnels de la santé peuvent être confrontés, dans des contextes de soins très divers, à des comportements inappropriés à caractère verbal, physique ou psychologique. Près de 80 % (79,1 %) des professionnels interrogés (pompiers, ambulanciers et secouristes) ont indiqué, dans une étude de VIAS, avoir été victimes d'agressions verbales au cours de l'année écoulée. Dans les hôpitaux, cette proportion atteint près de 90 % (87,6 %).

En Belgique, plusieurs initiatives visent déjà la prévention, la sensibilisation et le soutien en cas d'incidents d'agression dans le secteur des soins. Toutefois, les approches varient fortement selon les secteurs et les contextes, ce qui met en évidence la nécessité d'un cadre de concertation transversal permettant de rassembler les expériences, les difficultés et les points d'attention du secteur des soins.

Avec la création de cette taskforce fédérale, les ministres fédéraux Frank Vandenbroucke (Affaires sociales et Santé publique), Annelies Verlinden (Justice et Sécurité) et Bernard Quintin (Sécurité et de l'Intérieur) mettent conjointement en place un forum structuré afin de soutenir la préparation des politiques en la matière. La taskforce réunit des représentants du secteur des soins et a pour objectif de collecter et d'analyser les contributions pertinentes du terrain, en vue d'éclairer de futures orientations politiques dans le respect des compétences existantes et des cadres juridiques en vigueur.

Ministre de la Justice, Annelies Verlinden : *« En tant que société, nous ne pouvons jamais accepter que les personnes qui s'engagent chaque jour au service des autres deviennent, précisément en raison de ce rôle sociétal, victimes d'agression ou de violence. Les professionnels de la santé interviennent souvent dans des situations particulièrement vulnérables et émotionnellement chargées pour venir en aide à chacun d'entre nous, et doivent pouvoir exercer leur métier dans des conditions sûres. C'est pourquoi, du côté de la Justice, nous renforçons leur protection juridique, notamment grâce au nouveau Code pénal qui aborde la violence contre les intervenants de première ligne de manière plus stricte et plus explicite. Parallèlement, nous examinons également comment mieux protéger leurs données personnelles, dans le respect des droits fondamentaux au sein de notre État de droit. »*

Ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique, Frank Vandenbroucke : *« L'agressivité affecte le bien-être mental des personnes qui, elles-mêmes, veillent à la santé des autres. Les conséquences de la violence au travail chez les professionnels de la santé ne s'arrêtent pas à la fin de l'incident. De tels événements peuvent entraîner par la suite des crises d'angoisse, des symptômes dépressifs, un burn-out, un stress post-traumatique et des insomnies. Le simple fait d'être témoin d'une agression peut avoir un impact. Non seulement la victime elle-même, mais ses collègues et son équipe également en subissent les conséquences : l'exposition directe ou indirecte à la violence nuit à la santé des soignants. »*

La taskforce est placée sous la présidence du Dr Pascal Vranckx et se compose de représentants du secteur des soins. Ses travaux porteront notamment sur la délimitation de la notion d'agression, les



approches préventives et le soutien aux professionnels de la santé confrontés à des situations d'agression.

Dans le cadre de cette taskforce, différents axes d'attention pourront être examinés, tels que la prévention, les mécanismes de signalement et de suivi, ainsi que l'accompagnement des victimes. Des instruments existants ou potentiels, comme la protection de l'anonymat des plaignants ou des outils technologiques, pourront également être abordés, sans préjuger des décisions politiques à venir.

La réunion du 19 mai marque le point de départ de ce processus de concertation. La Taskforce se réunira régulièrement afin de formuler des recommandations politiques à l'intention des ministres concernés.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Justine Cerise
Porte-parole (FR)
+32 (0)499 27 40 30
+32 (0)2 524 99 13
justine.cerise@health.fgov.be

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 (0)2 524 99 21
+32 (0)475 93 92 71
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be

